

## **Du lundi 6 janvier au samedi 15 mars 2025**

Seine-Saint-Denis



PIECES A PRODUIRE: Vous pouvez nous faire parvenir tous vos documents par mail: enfance@coubron.fr ou prendre RDV

- 2 Justificatifs récents du domicile sur Coubron au nom des parents (quittance EDF/GDF, Téléphone, ou encore à défaut : contrat de location de – de 3 mois, promesse de vente, attestation vitale CPAM, etc.....)
- Le livret de famille En cas de divorce ou de séparation, produire en plus :
  - . le Jugement de divorce du Tribunal
    - le Jugement de Séparation du J.A.F, ou tout autre document de l'avocat...
- Carnet de Santé (pages de vaccination)
- Le N° d'allocataire de la C.A.F (présenter la carte ou courrier avec ce numéro)

S'il s'agit, par contre d'un enfant :

- ayant déjà été scolarisé - fournir un certificat de radiation,

- étant encore scolarisé - fournir un certificat de scolarité.

Un récépissé de "PRÉ-INSCRIPTION" sera alors remis à la famille (Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte)

Au cours de la 1ère quinzaine de JUIN 2025 les familles recevront un avis d'affectation indiquant l'école à laquelle l'enfant sera inscrit.

Les parents devront ensuite convenir d'un rendez-vous avec le(la) Directeur(trice) afin de prendre connaissance des modalités de la rentrée.

**HEURES d'OUVERTURE du service :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

> Les Samedis 11 et 25 Janvier 8 et 22 février 8 mars de 9h30 à 12h

République Française, Liberté Egalité Fraternité